

Note du 04/11/2024

Fièvre catarrhale ovine en Europe : suivi de situation du BTV3 (point au 29/10/2024)



Résumé : Une épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 a débuté aux Pays-Bas autour d'Amsterdam depuis le 06/09/2023. Le virus s'est propagé dans tout le pays. Il a ensuite été détecté au Royaume-Uni le 26/11/2023, en Belgique le 29/09/2023 et en Allemagne le 10/10/2023.

Le premier foyer en France a été détecté le 05/08/2024.

En 2024, le BTV3 s'est étendu également au Luxembourg (premier foyer le 02/08/2024), Danemark (08/08/2024), Norvège (21/08/2024), Suisse (30/08/2024), Grèce (08/09/2024), Autriche (10/09/2024), République Tchèque (04/09/2024), Suède (04/09/2024), Portugal (13/09/2024) et Espagne (30/09/2024). Cette note reprend le suivi de situation de la fiche BTV3 du [BHVS](#) du 29/10/2024.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA : Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Carlène Trévenec, Sylvain Villaudy

Pour le LNR : Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stéphan Zientara

Pour la DGAL : Laurent Mery

Pour GDS France : Kristel Gache, Emmanuel Garin, David Ngwa Mbot

Pour l'unité Astre du Cirad : Claire Garros, Thomas Balenghien

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Cette note reprend la fiche BTV3 du [BHVS](#) du 29/10/2024. Les détails sur l'émergence du BTV3 en Europe sont disponibles dans la note « [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV3 aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV8 en France \(point au 11/12/2023\)](#). Le détail des foyers détectés au premier semestre 2024 est disponible dans le [BHVS](#) du 31/07/2024.

Le décompte des foyers dans cette note débute au 01/06/2024 (sauf pour les Pays-Bas, dont les données sont fournies par les autorités sanitaires par année civile).

À propos de la réglementation UE relative à la fièvre catarrhale (BTV 1-24)

L'infection par le BTV est une maladie réglementée par le [règlement \(UE\) 2016/429](#) qui classe l'infection par le BTV parmi les maladies de catégorie CDE, ce qui implique la mise en place :

- de mesures de restrictions de mouvements en cas de détection de foyer sur le territoire,
- d'une surveillance et d'une déclaration obligatoire.

Un État-Membre peut décider de mettre en place un programme d'éradication (exemple Espagne) mais ce n'est pas obligatoire comme dans le cas des maladies classées ADE (source : Commission européenne [lien](#)).

Dans les États membres (ou parties d'État membre au sens de la territorialisation européenne) où un sérotype de BTV circule de manière enzootique, le rapportage auprès de la Commission est réalisé au 30 avril pour

l'année précédente. Dans ce cas, l'État membre n'a pas besoin d'effectuer des notifications hebdomadaires mais déclare dans son rapport annuel, la date du dernier foyer et la liste des sérotypes enzootiques.

Cette raison explique certains délais de notifications dans la base ADIS, ce qui peut biaiser les représentations (cartes et autres figures) que nous réalisons dans cette fiche.

Au niveau international hors UE, le BTV est une maladie répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) doit à ce titre faire l'objet d'une déclaration obligatoire dans la base WAHIS.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du ministère ([lien](#)).

- **Allemagne**

Au total, 13 180 foyers de BTV ont été déclarés sur le système d'information national. Des foyers sont constatés dans tout le pays (source : [TSIS consulté le 28/10/2024](#)). La première détection date du 10/10/2023 ; 24 foyers ont été détectés en 2023. Après plusieurs mois sans déclaration, un foyer avait été détecté le 27/04/2024, confirmé le 08/05/2024 dans un élevage de bovins de l'ouest du pays à Üttfeld (land de Rhénanie-Palatinat), à une dizaine de kilomètres du Luxembourg et moins de 70 km de la frontière avec la France. Il s'agissait du foyer le plus au sud détecté en Europe (source : Commission européenne ADIS le 13/05/2024). La semaine suivante, deux autres foyers ont été détectés dans le même secteur. L'un était situé sur la commune d'Üttfeld détecté le 07/05/2024 dans un élevage de bovins (2 cas sur 67 bovins présents dans l'élevage). Le second était situé sur la commune voisine de Habscheid, détecté le 02/05/2024 également en élevage bovin (6/211) (source : [WAHIS-OMSA le 21/05/2024](#)). Un premier foyer a été confirmé le 05/07/2024 dans le land de Hesse dans le centre du pays. Cette détection signe une extension vers le sud (source : [TSIS le 08/07/2024](#)). Le nombre de détections augmente fortement à partir de juillet 2024. Fin août 2024, au moins 3 500 foyers avaient été confirmés BTV3. Les élevages concernés étaient majoritairement ovins, et dans une moindre mesure dans des élevages bovins. (source : [FLI Bluetongue disease le 19/08/2024](#)). On note alors une progression de l'infection vers le sud jusqu'à la frontière avec le Luxembourg et le land de Sarre, à 30 km de la frontière française, ainsi dans le Bade-Wurtemberg à la frontière avec le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (source : [TSIS consulté le 19/08/2024](#), [FLI Bluetongue disease le 19/08/2024](#)).

- **Autriche**

Le premier foyer de BTV3 a été détecté le 10/09/2024 dans un élevage de bovins (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Au total, 61 foyers ont été détectés depuis le début de l'épizootie dans le pays (source : Commission européenne ADIS le 28/10/2024).

- **Belgique**

Au total, 3 668 foyers de BTV3 ont été détectés depuis le 01/06/2024, répartis dans tout le pays (source : [carte interactive Sciensano](#) actualisée le 08/10/2024 et consulté le 28/10/2024). Il s'agit majoritairement d'élevages bovins, puis d'ovins et dans une moindre mesure des caprins. Quinze foyers en élevages d'Alpagas ont également été détectés. Deux premiers cas sur des cervidés ont été détectés (confirmés le 04/09/2024) dans l'est du pays (source : [carte interactive Sciensano le 16/09/2024](#)).

- **Danemark**

Au 28/10/2024, 791 foyers ont été confirmés, répartis dans tout le pays (source : [autorités sanitaires le 28/10/2024](#)). Les deux premiers foyers domestiques ont été détectés le 08/08/2024 dans un élevage ovin et un bovin (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Le virus s'est propagé sur l'ensemble du territoire (Jutland, Zélande et Fionie), les restrictions de mouvements d'animaux ont été assouplies (source : [autorités sanitaires danoises le 06/09/2024](#)).

- **Espagne**

Trois foyers ont été détectés dans les provinces de Badajoz en Estrémadure et d'Huelva en Andalousie, à proximité de la frontière avec le Portugal (source : [MAPA le 30/09/2024](#), commission européenne ADIS le 07/10/2024). Les zones réglementées ont été actualisées (source : [MAPA consulté le 07/10/2024](#)). Une trentaine de foyers ont été depuis détectés (source : [MAPA au 15/10/2024](#)). La zone réglementée inclut maintenant : l'Extrémadure et une partie de communautés autonomes d'Andalousie, de Castille et Léon, Castille - La Mancha et Madrid (source : [carte MAPA consultée le 21/10/2024](#)). Pas d'actualisation cette semaine.

- **Grèce**

Dix foyers de BTV3 ont été détectés à partir du 18/09/2024, dans l'est du pays, groupés en Macédoine et Thrace. (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 07/10/2024](#)). A ce stade, les analyses sont en cours pour identifier l'origine de ces foyers. Aucune information ne permet d'établir un lien avec les souches qui circulent actuellement dans l'ouest de l'Europe. D'autres souches de sérotype 3 sont aussi présentes au Proche Orient (Golender et al. 2023). Pas d'actualisation cette semaine.

- **Italie - Sardaigne**

Un nombre croissant de foyers de BTV-3 a été détecté en Sardaigne : sept en juillet, 396 en août, 1 062 en septembre et 280 en octobre ; soit un total de 1 765 foyers. Ce sérotype représente plus de la moitié des détections sur l'île depuis le mois de juillet (le sérotype 8 représente 1 171 foyers sur la même période). Une souche du sérotype 3, différente de celle qui a émergé aux Pays-Bas, circule en Sardaigne depuis plusieurs années (335 foyers en 2022, 22 foyers en 2023) (source : IZS consulté le 28/10/2024). Les analyses de séquence permettront de savoir si la souche qui y circule actuellement est toujours l'ancienne souche ou s'il ne s'agit pas d'une introduction de la souche néerlandaise.

- **Luxembourg**

Deux foyers ont été confirmés le 02/08/2024, l'un sur la commune de Wincrange au Nord du pays, l'autre sur la commune de Mamer, à 15 km de la frontière française (source : Commission européenne ADIS le 02/08/2024).

- **Norvège**

Un premier foyer a été détecté le 21/08/2024 dans un élevage d'ovins sur le littoral sud.

Le sérotype 3 a été confirmé (source : [WAHIS-OMSA d'après le rapport de suivi le 16/09/2024](#)). Les détections se poursuivent sur le littoral sud du pays (source : [Institut vétérinaire de Norvège consulté le 16/09/2024](#)).

Au total, 78 foyers ont été détectés et sont en cours en gestion (source : [WAHIS-OMSA dashboard event actualisé le 25/10/2024](#)).

- **Pays-Bas**

Les détections de foyers positifs en PCR et foyers cliniques se poursuivent toujours dans la moitié est du pays, soit un total de 2 105 foyers cliniques et 7 604 foyers confirmés en PCR en 2024 (Attention : données fournies par année civile par les Pays-Bas) [NVWA consulté le 28/10/2024](#)). La reprise des déclarations a été constatée avec un premier foyer déclaré dans le centre du pays (Ommeren), et deux autres foyers les 10 et 13/06/2024 (source : NVWA le 17/06/2024, ADIS le 23/06/2024). En 2023, 4 424 foyers ont été confirmés par PCR depuis le début de l'épizootie le 06/09/2023 (source : [NVWA consulté le 15/04/2024](#)). L'organisation néerlandaise des éleveurs de moutons et de chèvres estime que 60% des infections recensées sur le territoire concernent les ovins, avec un taux de létalité moyen de 71,4% sur cette espèce (source : [media le 20/01/2024](#)).

Au Royaume-Uni, pas de nouvelle déclaration. Le risque de transmission est évalué comme étant « medium » par l'APHA en août 2024 (source : [APAH actualisé le 08/08/2024, consulté le 12/08/2024](#)).

- **Portugal**

Deux premiers foyers de BTV3 ont été détectés le 13/09/2024 dans des élevages ovins. Le séquençage de la souche permettra d'identifier s'il s'agit de la souche qui circule actuellement en Europe du Nord. Il pourrait également s'agir d'une souche proche de la souche enzootique en Sardaigne (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Un nouveau foyer a été détecté le 06/09/2024 dans un élevage d'ovins de plus de 1 100 têtes, avec un taux de morbidité de 8,6 % et un taux de létalité de 5 % (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

Les analyses de séquences des souches de BTV3 identifiées au Portugal montrent une forte homologie avec la souche néerlandaise, ce qui suggère une origine d'Europe du Nord (source : LNR le 07/10/2024).

- **République Tchèque**

Un premier foyer a été détecté le 04/09/2024 dans un élevage mixte de bovins, caprins et ovins à la frontière avec l'Allemagne. Un ovin a été confirmé positif. Le sérotype est en cours d'analyse (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024).

Les détections se poursuivent, avec deux nouveaux foyers détectés les 05 et 06/09/2024 dans des élevages mixtes de ruminants (bovins et/ou ovins et/ou caprins). Le sérotype 3 a été confirmé (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024). Au 27/09/2024, les autorités sanitaires font état de 25 foyers répartis dans la moitié ouest du pays (source : [autorités sanitaires tchèques](#) consulté le 07/10/2024).

- **Royaume-Uni**

Cinq foyers ont été détectés depuis le 20/08/2024 dans les comtés de Norfolk et Suffolk, qui avaient déjà été infectés en 2023 mais où aucun foyer n'avait été déclaré depuis le mois de mai 2024 (source : [APAH le 26/08/2024](#)). Une extension dans le comté de Yorkshire de l'Est a été observée en septembre, puis vers le nord dans le comté de Essex, avec une extension qui se poursuit sur l'ouest notamment sur la Cornouailles.

Le pays dénombre un total de 143 foyers (+7 par rapport à la semaine précédente) (source : [WAHIS-OMSA dashboard event](#) le 25/10/2024).

- **Suède**

Deux premiers foyers de BTV3 ont été détectés les 04 et 11/09/2024 dans des élevages de bovins (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Un nouveau foyer a été détecté, dont le sous-type est en cours d'analyse (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

- **Suisse**

Deux premiers foyers ont été détectés dans un élevage mixte ovin-bovin et un élevage ovin. Les foyers sont situés dans les cantons de Jura et Soleure limitrophes de la France (source : Commission européenne ADIS le 02/09/2024). Quatorze nouveaux foyers ont été détectés entre le 29/08 et 02/09/2024, situés le long des frontières avec la France et l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024).

Au 28/10/2024, 1 352 foyers de BTV3 ont été détectés (+120 par rapport à la semaine passée). Les foyers les plus au sud sont dans le canton de Vaud (non représentés sur la carte figure 2) (source : [OSAV le 28/10/2024](#)). Les autorités sanitaires ont validé l'utilisation du vaccin BTV3 sur le territoire suisse (source : [communiqué de presse le 17/10/2024](#)).

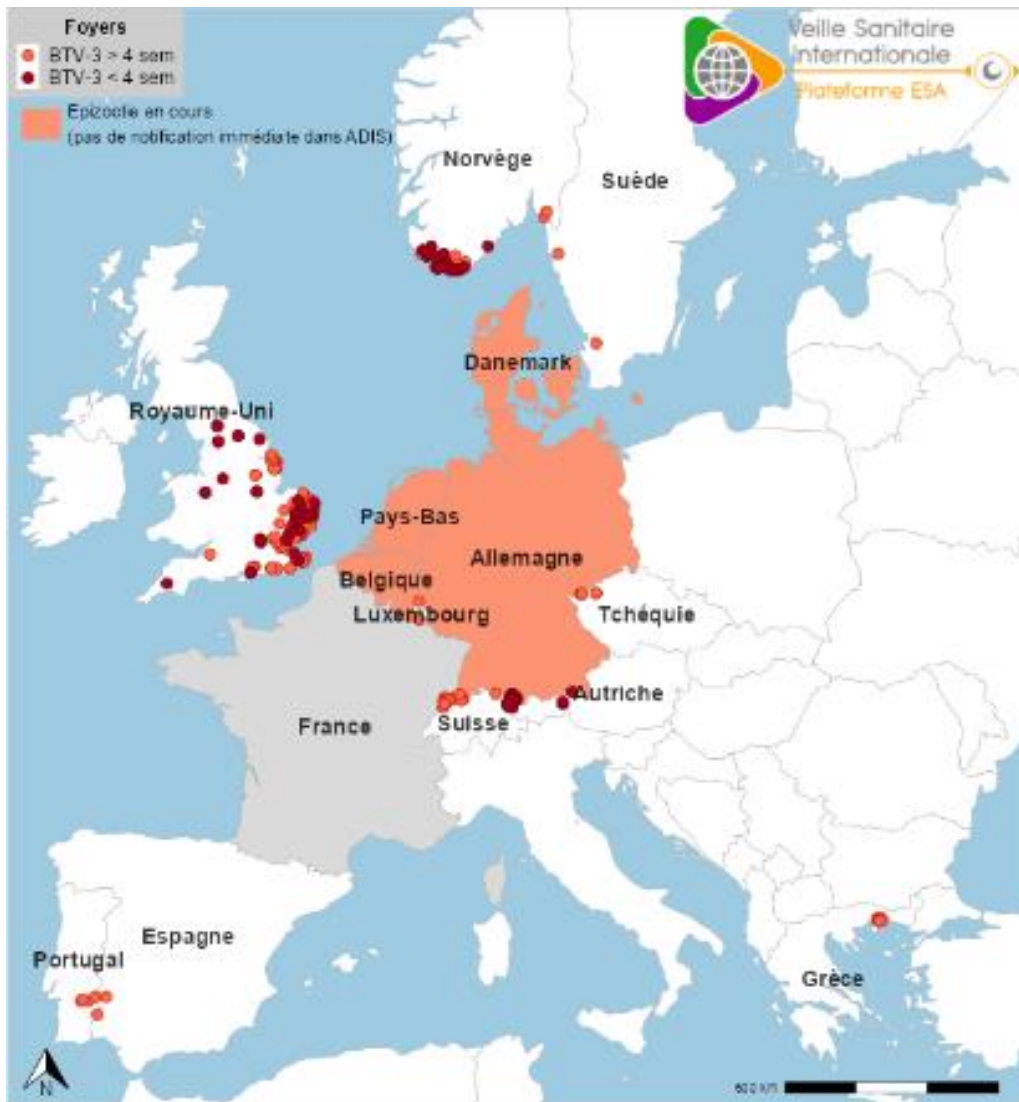


Figure . Localisation des foyers de BTV3 en Europe détectés depuis le 01/06/2024 et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) précédant le 28/10/2024 (source : Commission Européenne ADIS pour l’Autriche, le Luxembourg, le Portugal, la Suède et la Suisse le 28/10/2024 ; WAHIS-OMSA le 21/10/2024). **ATTENTION : pour la France, voir la situation actualisée sur la carte du MASA). A noter que des informations plus précises par pays peuvent être disponibles sur les sites des autorités compétentes de chaque pays (cf. référence dans le texte du présent BHVSI).**

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d’épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu
« © <https://www.plateforme-esa.fr/> »